

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 24 octobre 2025 à 19h00**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Mme SCHMIDT Aurélie, M. NIEDERST Jean-Louis

Pouvoirs : Madame SCHMIDT Aurélie a donné pouvoir à Monsieur MULLER Olivier
Monsieur NIEDERST Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur SEIFERT Daniel

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

La Présidence de la séance est assurée par Madame le Maire, Doris TERNOY.

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 20 octobre 2025 :

1. Choix de l'entreprise en charge des travaux de branchement du club-house au réseau d'assainissement collectif
2. Demande de subvention de l'APE Breusch'Kids
3. Fête de Noël des aînés 2025 et tarifs des colis
4. Recensement de la population 2026
5. Programme de voirie 2026
6. Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public par ATMO Grand Est
7. Autorisation de signature de la convention de rachat du surplus d'électricité de la salle polyvalente et du périscolaire
8. Eclairage LED du terrain de football

Divers et comptes-rendus

1. Choix de l'entreprise en charge des travaux de branchement du club-house au réseau d'assainissement collectif (délibération n° 30/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Public,

Vu les offres réceptionnées et l'analyse menée par la maîtrise d'œuvre,

Prix (/60 points)

TRAVAUX PARTIE PRIVATIVE	TRAVAUX PARTIE PUBLIQUE	TOTAL HT	Rabais hors bordereau	TOTAL HT après rabais	TAXES (20%)	TOTAL TTC	Points
--------------------------------	-------------------------------	----------	-----------------------------	--------------------------	-------------	-----------	--------

BEYER ASSAINISSEMENT	48 744,41 €	6 648,39 €	55 392,80 €	5 392,80 €	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	59,76
ARTERE CONSTRUCTION	47 963,00 €	5 255,00 €	53 218,00 €	- €	53 218,00 €	10 643,60 €	63 861,60 €	56,15
BTP STEGER	50 838,50 €	4 364,00 €	55 202,50 €	- €	55 202,50 €	11 040,50 €	66 243,00 €	54,13
PONTIGGIA	45 260,00 €	4 540,00 €	49 800,00 €	- €	49 800,00 €	9 960,00 €	59 760,00 €	60,00
ARKEDIA	76 627,00 €	8 012,00 €	84 639,00 €	- €	84 639,00 €	16 927,80 €	101 566,80€	35,30

Offre de prix la plus basse	PONTIGGIA	59 760,00 €
--------------------------------	-----------	----------------

Mémoire technique (/30 points)

	Mémoire technique présent dans l'offre /5 pts	Valeur technique - Fiches techniques /5 pts	Moyens techniques et humains /5 pts	Hygiène et sécurité /5 pts	Valeur environne- mentale /5 pts	Exécution et organisation du chantier /5 pts	
BEYER ASSAINISSEMENT	5	5	5	5	5	5	30
ARTERE CONSTRUCTION	5	5	5	5	5	5	30
BTP STEGER	5	5	5	5	5	5	30
PONTIGGIA	5	5	5	5	5	5	30
ARKEDIA	5	5	5	5	5	5	30

Délais et organisation du chantier (/10 points)

Note de base = 5

+1 pts par jour d'exécution en moins

-1pts par jour d'exécution en plus

Note à 0 pour non présentation de planning

La note ne peut pas excéder 10 points

	Délai d'exécution	Points
BEYER ASSAINISSEMENT	Pas de planning	0

ARTERE CONSTRUCTION	14j	6
BTP STEGER	17j	3
PONTIGGIA	12j	8
ARKEDIA	15j	5

Résultats globaux

BEYER ASSAINISSEMENT	89,76
ARTERE CONSTRUCTION	92,15
BTP STEGER	87,13
PONTIGGIA	98,00
ARKEDIA	70,30

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise PONTIGGIA pour un montant de 59 760€ HT.

Adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention de l'APE Breusch'Kids (délibération n° 31/2025)

Vu la dissolution du RPI Breuschwickersheim-Kolbsheim qui a entraîné la disparation de l'APE commune,

Vu la création par les parents d'élèves de Breuschwickersheim d'une nouvelle Association de Parents d'Elèves dénommée APE Breusch'Kids,

Vu la demande de subvention déposée par ladite APE afin de subvenir aux frais liés à la création de cette nouvelle APE,

Vu que pour la précédente APE chacune des 2 Communes concernées avait donné 100€,

Madame le Maire propose de verser à l'APE Breusch'Kids une subvention pour les frais de création de l'association d'un montant de 200€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de verser une subvention de 200€ à l'APE Breusch'Kids

Adopté à l'unanimité.

3. Fête de Noël des aînés et tarifs des colis (délibération n° 32/2025)

Suite à la commission Jeunes et Séniors du mercredi 15 octobre 2025,

La Commission Jeunes et Séniors propose au Conseil Municipal de retenir :

- L'emballage, les chocolats, le café, une terrine, les gâteaux salés et sucrés chez Café Henri à 15€/personne
- L'achat d'une confiture et d'une sauce tomate chez Pierre BERNHARDT pour 4,50€/personne
- L'achat d'une bouteille de vin chez Koestel à 6,20€/bouteille

Donc un colis total à 25,70€/personne.

Colis qui seront préparés par les membres du Conseil Municipal.

Cette année, la Commune offrira un colis par personne concernée (et plus de colis duos).

De plus, comme les années passées, les colis seront distribués lors d'un goûter à l'attention des aînés organisé le dimanche 30 novembre 2025 de 14h à 16h30.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le colis à 25,70€ tel que susmentionné

Adopté à l'unanimité.

4. Recensement de la population 2026 (délibération n° 33/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que le recensement de la Commune organisée par l'INSEE aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026,

Vu qu'il convient de désigner les agents recenseurs ainsi que le coordonnateur communal en charge dudit recensement et de fixer leur indemnisation pour la participation audit recensement.

Madame le Maire propose :

- les agents recenseurs suivants (issus du personnel communal) :
 - Jean-Michel GANDNER
 - Marie RUIZ
- et le coordonnateur communal sera Chloé KOCH.

Les agents recenseurs étant des agents communaux, les formations suivies pour le recensement se feront sur le temps de travail. Par contre, les tournées de recensement se feront sur leur temps personnel et seront donc indemnisés selon le nombre de logements et d'habitants recensés.

Madame le Maire propose de retenir les montants d'indemnisation suivants :

- Pour les agents recenseurs :
 - 1€/feuille de logement
 - 1,80€/bulletin individuel
- Pour le coordonnateur communal :
 - Une indemnisation des heures supplémentaires effectuées pour le recensement (vu qu'il vient en plus des dossiers habituels)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de nommer les agents recenseurs suivants : Marie RUIZ et Jean-Michel GANDNER
- Décide de nommer le coordonnateur communal suivant : Chloé KOCH
- Décide de fixer les montants d'indemnisation tels que susmentionnés
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes afférents au recensement 2026

Adopté à l'unanimité.

5. Programme de voirie 2026 (délibération n° 34/2025)

Vu la mise à jour du programme de voirie transmis par l'Eurométropole selon le document projeté :

- Rue des Forgerons
- Venelle rue de la Breit

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte la mise à jour du programme de voirie tel que susmentionné.

Adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public par ATMO Grand Est (délibération n° 35/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°48/2020 du 20 novembre 2020 actant la convention signée avec ATMO le 25 novembre 2020 pour la mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public à ATMO pour l'installation du dispositif de mesures de la qualité de l'air vu le projet de de GCO-COS.

Vu la délibération n° 10/2021 du 10 mars 2021 actant le paiement de la somme en une fois,

Vu la demande d'ATMO Grand Est de prolonger les mesures pour un an supplémentaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 aux mêmes conditions financières que la convention initiale,

Vu la proposition d'un avenant à la convention initiale aux mêmes conditions que la convention initiale,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention initiale aux conditions susmentionnées

Adopté à l'unanimité.

7. Autorisation de signature de la convention de rachat du surplus d'électricité de la salle polyvalente et du périscolaire (délibération n° 36/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la finalisation des travaux de construction de la salle polyvalente et du périscolaire,

Vu la pose de panneaux photovoltaïques sur ledit projet,

Vu que la Commune peut revendre le surplus d'électricité produit,

Une convention sera conclue avec Electricité de Strasbourg.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune de Breuschwickersheim.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de rachat du surplus d'électricité avec Electricité de Strasbourg

Adopté à l'unanimité.

8. Eclairage LED du terrain de football

Le point est ajourné dans l'attente de l'organisation par le FCB d'une réunion de comité pour discuter du montage financier proposé par la Commune (montage financier identique aux autres dépenses d'investissement à l'attention des associations : 50% du HT pris en charge par l'association et le restant par la Commune) :

Montant HT devis pour éclairage LED du terrain d'honneur :	38 765€
Subvention de la CEA :	4 900€

Subvention de la Ligue/FFF : 5 800€

Restant à payer HT : 28 065€

Montant de la TVA : 7 753€

Prise en charge par la Commune de Breuschwickersheim

(50% du HT restant + montant de la TVA) : $14\,032,50 + 7\,753 = 21\,785,50\text{€}$ (pour la TVA seul 14,85€% du montant TTC sont récupérables 2 ans après le paiement des factures)

Montant à prendre en charge par le FCB : 14 032,50€

Si le FCB peut mobiliser les fonds nécessaires à la rénovation LED de l'éclairage du terrain d'entraînement, cela impliquera :

Montant HT devis pour éclairage LED du terrain d'entraînement : 11 193,50€

Donc 11 193,50€ à prendre en charge par le FCB

La Commune prend en charge le montant de la TVA sur cette partie : 2 238,70€

⇒ CHOIX 1 : Donc si le FCB fait le choix de réaliser uniquement les travaux sur le terrain d'honneur :

- à charge de la Commune = 21 785,50€
- à charge du FCB = 14 032,50€

⇒ CHOIX 2 : Donc si le FCB fait le choix de réaliser l'intégralité des travaux (terrain d'honneur + terrain d'entraînement) :

- à charge de la Commune = $21\,785,50\text{€} + 2\,238,70\text{€} = 24\,024,20\text{€}$
- à charge du FCB = $14\,032,50\text{€} + 11\,193,50\text{€} = 25\,226\text{€}$

Divers et comptes rendus :

1. Le point concernant la rénovation LED de l'éclairage public et la relance de la Préfecture au sujet du Fonds Vert a été abordé.
Une mise à jour des devis est prévue et une réunion du groupe de travail sera organisée prochainement, un mail en ce sens sera adressé aux membres du groupe de travail.
2. En tant que propriétaire du bâtiment de l'église, le Conseil Municipal est informé du fait que la Paroisse Protestante va déposer une demande de subvention auprès de l'UEPAL pour la réalisation des travaux sur le beffroi et les cloches de l'église. La Commune exercera la fonction de maître d'ouvrage dans le cadre de ces travaux. Le montage financier sera présenté au Conseil lors d'une prochaine séance suite au retour des demandes de subvention.
3. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU d'Achenheim a déposé auprès de l'EMS une demande de participation aux travaux du gymnase du SIVU au nom des 8 Communes membres dudit SIVU.
4. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la piste cyclable qui ont débuté hier devraient se terminer le 16 janvier 2026 au plus tard. Des déviations au cœur du village et via Ittenheim seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux dont les riverains seront informés par un avis de travaux et via notre site, notre newsletter ainsi que le Facebook de la Commune.

5. Divers dossiers voirie :

- Suite à une demande auprès de l'EMS, un système de vidéoprotection sur la voirie sera installé sur la RM45 et la RM221 car Breuschwickersheim est considéré par la Gendarmerie comme un axe de grand passage. Le dossier est passé en commission éthique et la suite sera donnée dans les prochaines semaines.
- Les panneaux « Brischwickersche » seront installés aux 5 entrées du village prochainement.
- Des travaux de mise en conformité du marquage au sol du stationnement au niveau du 59 rue Principale seront effectués.
- Suite aux signalements des problèmes au carrefour du Comptoir Agricole, une étude sera réalisée et les travaux prévus en 2027-2028.



6. Madame le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations :

- Vendredi 28 novembre 2025 à 18h30 : mise en lumière du sapin de la Mairie
- Dimanche 30 novembre 2025 de 14h à 16h30 : goûter de Noël des aînés

7. Madame le Maire fait le point sur les travaux Orange au niveau du chemin du Schwall.

8. Madame le Maire fait le point sur les travaux au niveau de la dalle à l'arrière de la cour du périscolaire qui se feront dans le cadre du projet. Il est précisé que la dalle doit être sciée.

9. Madame l'Adjointe RITTER Anne fait le rapport de La Breuschoise. Suite à cet évènement, ICANS recevra un total de 5283€ de dons.

10. Le Conseil est informé que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 24 novembre 2025 à 19h00 en Mairie.

Madame le Maire clôt la séance à 21h17.